



AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2018, une résolution concernant la programmation d'un événement public et a édicté l'ordonnance suivante :

ORDONNANCE N^o 14-18-09

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3 al. 8)

D'autoriser, la fermeture de la rue Legendre, entre la rue D'Iberville et le boulevard Saint-Michel, dans le cadre de la promotion commerciale sur la rue Legendre Est et sur le boulevard Saint-Michel, aux dates et aux heures suivantes :

13 juin 2018	de 8 h 30 à 18 h
14 et 15 juin 2018	de 8 h 30 à 21 h
16 et 17 juin 2018	de 8 h 30 à 17 h

22 août 2018	de 8 h 30 à 18 h
23 et 24 août 2018	de 8 h 30 à 21 h
25 et 26 août 2018	de 8 h 30 à 17 h

Fait à Montréal, le 9 mai 2018

La secrétaire d'arrondissement,

Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication :

[Journal de Saint-Michel, édition du 9 mai 2018](#)